Mesure et suivi de la précarité énergétique pour une transition énergétique qui intègre les problématiques sociales : multiplication des niveaux d'actions et d'analyses

Meyer S., Holzemer L., Nyssens T., Maréchal K.

Université libre de Bruxelles

Centre Emile Bernheim

Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement



Mots-clés

Précarité énergétique, indicateurs, transition énergétique, logement, Belgique, inclusion sociale.

Introduction

La précarité énergétique est un enjeu de société, de solidarité, mais aussi un enjeu économique dont l'intérêt est général (ONPE and Nolay, 2014). Mais c'est surtout un élément crucial à prendre en compte si l'on ne veut pas aboutir à une transition énergétique et écologique qui exclut la partie la plus fragile de la population, avec les tensions sociétales que cela engendrerait (Lagandré, 2013).

Malgré sa présence accrue ces dernières années à l'avant-scène des réflexions, tant des pouvoirs politiques que du monde associatif européen, la notion de précarité énergétique ne fait pas référence à un concept défini et adopté de manière uniforme par les différents protagonistes. La sémantique passe en effet, selon les acteurs et le prisme d'analyse, par le terme de 'pauvreté énergétique' (traduction littérale du concept précurseur de 'Fuel Poverty' émergeant dans les années 80 au Royaume-Uni) à celui de 'précarité énergétique', élargissant le champ aux aspects plus conjoncturels et à la notion de risque de 'tomber en état de pauvreté énergétique'. En outre, les préoccupations européennes en la matière se sont traduites par les concepts de 'vulnérabilité' ou de 'clients vulnérables' se focalisant plutôt sur les caractéristiques et facteurs clés permettant d'identifier les clients/ménages concentrant les risques de 'tomber en pauvreté énergétique'.

Dans un premier travail de recherche sur l'état des lieux de la précarité énergétique en Belgique, nous avons opté pour une définition conceptuelle large qui permet d'englober le plus grand nombre de situations rencontrées sur le terrain : « La précarité énergétique (PE) fait référence à une situation dans laquelle une personne ou un ménage rencontre des difficultés particulières à satisfaire ses besoins élémentaires en énergie dans son logement. » (Huybrechs et al., 2011)¹.

Selon les constats faits par les acteurs de terrain en Belgique, tant au niveau fédéral² qu'au niveau régional³, les difficultés rencontrées par les ménages en matière d'énergie dans le logement (ex : difficulté à payer ses factures ou à se chauffer correctement, compréhension des procédures administratives, négociations de plans de paiement, coupures d'alimentation, etc.) tendent à s'étendre non seulement en nombre de personnes touchées mais également en termes de profil

_

¹ Cette définition comprend tous les usages énergétiques liés au chauffage, à l'éclairage, aux équipements électriques et électroniques, etc. mais exclut dans un premier temps, expressément, les aspects liés au transport. Cette décision a été prise afin de ne pas complexifier outre mesure une notion aux réalités multiples et déjà fortement transdisciplinaire. Il est certain, par contre, que les aspects de mobilité, la localisation du logement et leurs coûts respectifs sont intrinsèquement liés. En outre, si les véhicules électriques viennent à se déployer dans l'usage domestique, il sera en outre de plus en plus compliqué de distinguer la consommation d'énergie des ménages relatives au logement ou à leur mobilité.

² Le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a consacré par ailleurs un chapitre spécifique sur la question de l'accès et du droit à l'énergie respectivement dans ses rapports biennaux de 2007 (http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport4/rap4_Energie2_FR.pdf) et 2009 (http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport5/rap5_Energie_FR.pdf).

³ Voir par exemples les PV des réunions mensuelles du Réseau Vigilance Gaz et Electricité de la Région de Bruxelles-Capitale ou des réunions du 'Werkgroep Energie en Armoede' en Région flamande.

concernés. La 'simple' corrélation avec le niveau de revenu ou le niveau d'activité ne suffit plus à caractériser les ménages touchés. Même certains ménages avec des revenus professionnels et un niveau de vie moyen sont atteints.

Par ailleurs, les Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS) qui gèrent les principaux mécanismes d'aide existants peinent à gérer le nombre toujours croissant des demandes de personnes en difficulté. En outre, ces mécanismes se focalisent principalement sur les aspects curatifs de paiement et de règlement de dettes sans offrir de solutions à long terme.

Pour mieux faire face à cette urgence, il est nécessaire de comprendre, définir et mesurer ce phénomène transversal allant au-delà d'un déséquilibre économique au sein des ménages. Cette problématique est en effet étroitement liée à des réalités sociales et comportementales (voire parfois des questions sanitaires, voir Boardman, 2010) dont elle contribue, par ailleurs, à renforcer l'existence. Elle est en fait reliée à différents phénomènes d'exclusion et de paupérisation et fait partie d'un réseau de carences s'étendant sur plusieurs domaines de la vie individuelle et collective des personnes qui en souffrent (Huybrechs et al., 2011).

A la base de la PE, trois réalités s'imbriquent pour former ensemble un processus dynamique et complexe (Illustration 1).

Premièrement, la PE est liée à la **situation socio-économique du ménage** - de manière structurelle, notamment en cas de déséquilibre chronique entre les revenus du ménage et ses dépenses élémentaires, ou conjoncturelle suite à un événement de vie qui vient bouleverser une situation d'équilibre (ex : décès, séparation, maladie, naissance, passage à la retraite, etc.). Les centres urbains combinent plusieurs tendances marquantes à ce sujet : ils concentrent généralement les poches de pauvreté, le prix du logement y est généralement plus élevé et le nombre de ménages isolés y est nettement plus important.

L'exemple de la Région de Bruxelles-Capitale illustre bien cette problématique. Le nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté y est en forte augmentation passant de 26,3% en 2007 à 32,5% en 2011 (Englert et al., 2014). Par ailleurs, un récent rapport (De Keersmaecker, 2014) met en évidence que seule une faible partie du marché locatif bruxellois (environ 10%) est accessible aux personnes se trouvant dans les six premiers déciles de revenus⁴ si on part d'une hypothèse qu'ils ne consacrent pas plus de 25% de leurs revenus au paiement de leur loyer. Cela témoigne d'une offre limitée, voire même d'un marché segmenté pour ces populations.

Deuxièmement, la PE est aussi déterminée par l'état du logement. Bien que les performances énergétiques moyennes des bâtiments s'améliorent au fil des ans, elles sont encore loin de compenser le déficit enregistré par le parc de logement belge, et bruxellois en particulier, par rapport à d'autres pays européens (Meyer, 2013).

Le baromètre du logement bruxellois (De Keersmaecker, 2014) souligne que cette région possède un parc de logements plus vieux et moins rénové que dans les deux autres régions. En outre, selon le rapport de l'ICEDD (2014), en 2001 déjà, 90% des logements bruxellois dataient de plus 20 ans et moins de 10% avaient subi une rénovation au cours des 20 dernières années. La vétusté du bâti

-

⁴ C'est-à-dire les six déciles de revenus les plus bas de la population de référence.

bruxellois se constate aussi par un taux d'isolation plus faible que dans les deux autres régions du pays (ICEDD, 2014)⁵.

La facture énergétique en tant que telle - conditionnée par la performance du logement, les comportements de consommation mais également par le coût de l'énergie, les vecteurs utilisés ou accessibles, le contrat négocié -, constitue le troisième pilier de la précarité énergétique. La tendance à la hausse pour les prix de l'électricité et des énergies fossiles (ICEDD, 2014) et la complexité du contexte institutionnel, subséquent de la libéralisation du marché de l'énergie, conditionnent également l'(in-)accessibilité au marché de l'énergie, notamment pour les personnes déjà en situation socioéconomique et culturelle précaire (Huybrechs et al., 2011).

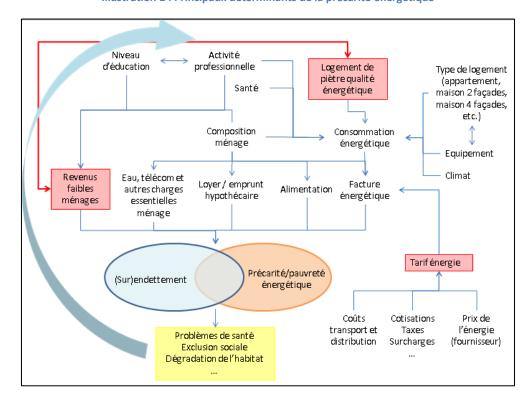


Illustration 1 : Principaux déterminants de la précarité énergétique

Source : légèrement adapté de Huybrechs et al., 2011, p.39

Face à la conjoncture actuelle (crise économique et hausse des prix de l'énergie), la lutte contre la PE s'est imposée dans l'agenda de l'union européenne. En 2010 par exemple, le Conseil de l'énergie a mis l'accent sur cette problématique. En Belgique aussi la lutte contre la PE est un sujet d'actualité, mis en avant notamment en 2012⁶ dans l'accord de gouvernement.

Parallèlement, les préoccupations environnementales notamment en matière de climat et d'épuisement des sources d'énergie fossiles ont propulsés à l' avant-scène de ces dernières années

⁵ En outre, la structure du marché immobilier belge se distingue de ses voisins par une grande proportion de petits propriétaires bailleurs (Charles, 2007) disposant de peu de ressources financières et techniques mais aussi de peu de motivations pour améliorer la qualité énergétique du logement (Meyer, 2013). Le bâti belge, surtout en zone urbaine est également caractérisé par des maisons de rapports ou immeubles en copropriétés. Or le modèle de copropriété complique la gestion et freine la prise de décision en matière de rénovation (Lagandé, 2013).

⁶ Ex: Axe « lutte contre la pauvreté » de l'accord de gouvernement Di Rupo (Huybrechts et al., 2011)

les notions d'efficience et de performances énergétiques ou de production décentralisée à partir de sources d'énergie renouvelable. Toutefois, même si les objectifs poursuivis tendent à améliorer la situation pour l'ensemble de la population et à offrir potentiellement des synergies avec une réduction de la facture énergétique sur le long terme, les mesures actuelles risquent de laisser une part non négligeable de la population à quai si elles ne se déclinent pas plus en fonction de la capacité des ménages à les mobiliser et à monter eux aussi dans le train de la nécessaire et indispensable transition énergétique.

Les chances de succès d'une transition énergétique pensée sans tenir compte des inégalités sociales et économiques seraient pour le moins précaire.

Research Gaps

Les indicateurs de type administratif actuellement disponibles en Belgique (ex : nombre de plans de paiement, nombre de limiteurs de puissance ou de compteurs à budget, etc.), fortement liés aux mesures sociales mises en œuvre en matière d'énergie, montrent une nette recrudescence des symptômes de la PE (Huybrechs et al., 2011).

Entre 2009 et 2012 par exemple, le nombre de limiteurs de puissance installés a augmenté de 56%. Quant au nombre de bénéficiaires du statut de « clients protégés » pour la fourniture de gaz et d'électricité, il a quasiment doublé (+91%) au cours de cette même période (ICEDD, 2014). Ces indicateurs ne permettent d'identifier qu'une situation particulière de PE liée à des problèmes de règlement de facture et d'endettement. Or la PE peut prendre différentes formes, plus ou moins cachées. Plusieurs études récentes illustrent qu'un nombre important de ménages, non endettés mais contraints par leur budget, restreignent leur consommation en dessous d'un certain niveau de confort (Huybrechs et al., 2011 ; Anderson et al., 2012; May, 2013; Waddams Price et al., 2012).

En conséquence, le suivi du phénomène de PE uniquement à travers le prisme de ces indicateurs de type administratif en donne une vision forcément limitée. Cette caractérisation incomplète freine la bonne compréhension par les pouvoirs publics de la problématique, à appréhender ses causalités et formes multiples, mais également de mettre au point des outils efficaces et pour lutter structurellement contre la PE et en évaluer les effets. Au travers du rapport « Energie Armoede », sorti en 2011 (Huybrechs et al., 2011), émerge en ligne de fond le constat selon lequel la Belgique manque d'indicateurs (et de cohérence entre ceux-ci) approchant la problématique dans sa diversité et dans sa complexité.

La première définition de la PE, toujours d'actualité car facilement mesurable, fut élaborée par Brenda Boardman (Boardman, 1991). Cette définition repose sur le FPR (Fuel Poverty Ratio) qui considère en précarité énergétique tout ménage qui devrait allouer⁷ plus de 10% de son revenu aux dépenses énergétiques.

Ultérieurement, de nombreuses critiques pointèrent, entre autres, le coté obsolète du seuil fixé dans les années 90, son utilisation dans d'autres pays alors qu'il avait été déterminé sur base une base

⁷ Le FPR se base sur une modélisation complexe de ce que les ménages devraient dépenser en énergie pour atteindre un certain niveau de confort (ex : 21°C dans les pièces de vie). (Boardman, 2010)

statistique propre au Royaume-Uni, l'utilisation d'un seuil fixe, ou l'extrême sensibilité de l'indice à l'évolution des prix des énergies (voir Hills, 2012 pour une liste de références). De ces critiques émanèrent plusieurs propositions d'indicateurs alternatifs comme le Low Income High Costs (Hills, 2011), l'Energy Affordability Gap (Fisher et al., 2005), ou l'outil précariTER (Devalière et al., 2012).

Une revue bibliographique de l'ensemble de ces indicateurs réalisée par Holzemer et al. (2014a) montre que les causes et conséquences multiples du phénomène de PE et leurs innombrables interrelations ne permettent pas d'en dessiner facilement les contours. Or, le choix d'une définition qui soit conceptuellement acceptable tout en étant opérationnelle constitue un enjeu majeur. Cette définition devrait idéalement se baser sur une réflexion et une analyse en profondeur des différentes réalités de la PE afin de fixer au mieux les objectifs sociétaux et choix politiques, tout en tenant compte des données disponibles pour mesurer le phénomène (Moore, 2012; Nussbaumer et al., 2012; Pachauri and Spreng, 2011).

Notre approche

De ces observations émerge la nécessité d'une nouvelle approche pour tenter de mesurer l'étendue et la gravité de la problématique.

Cela passe notamment par le développement d'un ensemble d'indicateurs statistiques permettant à la fois de donner un ordre de grandeur du phénomène, d'illustrer ses différentes facettes et de suivre et comprendre son évolution. C'est dans ce but que se construit actuellement le baromètre de la PE s'appuyant sur l'analyse de la base de donnée européenne : « Statistics on Income and Living Conditions » (SILC).

Toutefois, il est vite apparu qu'aucune base de données belge n'est en mesure de combiner l'ensemble des facteurs nécessaires à une analyse détaillée et à une interprétation nuancée de la problématique. L'enquête SILC semble la plus appropriée car elle est réalisée annuellement sur un échantillon important, selon une approche européenne permettant une éventuelle comparaison, et porte sur différentes thématiques qui nous intéressent comme les revenus et la composition du ménage, ses dépenses en matière de logement et d'énergie, son statut d'occupation du logement, son ressenti face aux dépenses énergétiques relatives au logement, etc. Néanmoins, aucune information n'est disponible sur les mesures 'sociales' en matière d'énergie (ex : tarif social spécifique octroyé aux clients protégés au niveau fédéral, tarif social octroyé au niveau régional bruxellois ou wallon, placement d'un limiteur de puissance électrique ou compteur à budget, etc.) ou sur les pratiques des ménages en matière de consommation d'énergie (ex : auto-restriction de la consommation, adaptation du comportement par intégration de gestes d'utilisation rationnelle de l'énergie, etc.).

Dès lors, l'approche se décline également en un second pan qui s'intéresse plus aux réalités de terrain. Elle viendra compléter et nuancer les résultats obtenus par le baromètre et surtout en enrichir l'interprétation.

Le baromètre développé vise à appréhender au mieux la diversité des situations de PE, en y incorporant les trois axes suivants. Le premier axe, prenant pour objet le budget du ménage, consiste à identifier les ménages qui allouent une part (trop) importante de leur revenu aux

dépenses énergétiques. Il se traduit par les indicateurs de précarité énergétique mesurée (PEm). Le deuxième axe permet de mettre en lumière les ménages qui restreignent leur consommation énergétique, de manière volontaire ou contrainte, en dessous d'un certain niveau de confort. Il est repris dans les indicateurs de précarité énergétique cachée (PEc). Le troisième axe vise à compléter les deux premiers types d'indicateurs par le ressenti et le vécu des ménages. Ces derniers aspects, synthétisés dans l'indicateur de précarité énergétique ressentie (PEr), sont certes lourds de subjectivité, mais également nécessaires à l'analyse afin de ne pas réduire la PE à ses seules dimensions monétaire et énergétique.

L'agrégation de la réalité sous la forme de trois indicateurs est particulièrement adaptée pour le monitoring du phénomène ainsi que pour donner un ordre de grandeur de la situation et mesurer l'atteinte ou non d'objectifs préalablement fixés. Toutefois, l'utilisation du seul baromètre est moins adaptée pour le développement de moyens de lutte efficaces. En effet, cet objectif nécessite une analyse spécifique des mécanismes et ressorts de la PE, une problématique multifactorielle, dynamique et complexe. Comme souligné dans le rapport de Huybrechs et al. (2011), tout ménage peut rencontrer à un moment donné des difficultés liés à la précarité énergétique, comme avoir un logement de piètre qualité, des bas revenus, des retards de paiements de la facture énergétique ou encore une auto-restriction. Mais c'est bien l'accumulation de ces difficultés et leur renforcement mutuel, dans un processus dynamique, qui ancre le ménage dans une situation de précarité énergétique pérenne.

Parallèlement, l'identification des ménages en situation de risque de PE revêt le même type de difficultés. En effet, une certaine proportion des ménages, en phase transitoire ou situés à la limite des seuils utilisés dans les calculs, ne sont pas identifiés par le baromètre. Il est donc essentiel que l'analyse de la problématique et que l'accès aux mesures d'aides se fassent aussi par le biais d'enquêtes sociales menées par des acteurs de terrain.

C'est dans cette logique qualitative que s'inscrit la deuxième phase du projet de recherche reposant sur une enquête de terrain en collaboration avec les « services énergie » de plusieurs CPAS bruxellois et dont la méthodologie est décrite par la suite.

Elaboration d'un baromètre de la PE en Belgique

Comme mentionné précédemment, la construction du baromètre s'est effectuée autour de trois indicateurs différents (Illustration 2) permettant de refléter trois réalités rencontrées dans les situations de précarité énergétique : des dépenses énergétiques trop élevées par rapport au revenu disponible (indicateur de précarité énergétique mesurée), une sous-consommation par rapport à un niveau de référence considéré comme normal pour vivre décemment à l'heure actuelle en Belgique (indice de précarité énergétique cachée) et le sentiment de rencontrer des difficultés à chauffer son logement de manière adéquate (indicateur subjectif de ressenti).

En échos aux éléments discutés précédemment, il est essentiel que le baromètre de la PE rende compte tant de son ampleur que de sa gravité.

C'est pourquoi les deux premiers indicateurs (précarité énergétique mesurée et précarité énergétique cachée) ont été déclinés en un indice d'étendue (nombre de ménages concernés) et en

un indice de profondeur (la situation de précarité énergétique est-elle grave ou au contraire assez proche de la limite d'acceptabilité tracée ? quel montant fait défaut aux ménages concernés pour passer de l'autre côté du seuil et ne plus être en précarité énergétique ?).

Les indicateurs présentés dans le baromètre sont relatifs et dynamiques. Ils mesurent surtout l'inégalité face aux dépenses d'énergie et son évolution d'année en année.

Précarité énergétique cachée mesurée Précarité énergétique cachée Précarité énergétique ressentie

Illustration 2 : Approche suivie dans l'élaboration d'un baromètre de la précarité énergétique en Belgique

Source: Holzemer et Delbeke, 2014

Comme indiqué plus haut, le choix de la base de données devant alimenter le baromètre s'est porté sur celle issue de l'enquête européenne SILC, et ce pour plusieurs raisons. Celle-ci offre la possibilité d'actualiser et d'analyser l'évolution de ce set d'indicateurs, et d'effectuer des comparaisons au niveau européen. Elle possède, en outre, une riche combinaison de données relatives aux conditions socio-économiques des ménages, à leur consommation d'énergie, et à la caractérisation de leur logement. Cette enquête sur les revenus et conditions de vie des ménages est effectuée annuellement en Belgique depuis 2003, par entretien en face à face assisté par ordinateur, sur un échantillon d'environ 6.000 ménages privés, soit environ 14.500 individus.

Il est certain que les résultats obtenus par les indicateurs du baromètre dépendent très fortement des hypothèses de travail adoptées⁸ et qu'il n'existe pas une seule et unique version possible.

Précarité énergétique mesurée

L'indicateur de précarité énergétique mesurée (PEc) s'est notamment inspiré de l'indice 'Low Income High Costs' de Hills (Hills, 2012). Il consiste en la détermination d'un seuil de dépenses énergétiques par rapport aux revenus disponibles au-delà duquel il est considéré que les dépenses énergétiques consenties sont trop élevées par rapport au revenu disponible du ménage.

Le seuil est calculé selon la même approche méthodologique suivie à l'époque par Brenda Boardman pour déterminé le fameux seuil de 10% du 'fuel poverty ratio' (Boardman, 1991). Le seuil correspond donc à deux fois la valeur médiane obtenue suite à la division des dépenses relatives à l'énergie dans

⁸ Leurs influences probables sont explicitée en détails dans le document méthodologique Holzemer et al., 2014a.

le logement par les revenus disponibles du ménage après coût du logement (loyer pour les uns, emprunt hypothécaire pour les autres). Pour conserver la notion de 'low income' (Hills, 2011; Anderson et al., 2012), le calcul de la précarité énergétique mesurée n'est effectué que sur les cinq premiers⁹ déciles de revenus équivalents des ménages (c'est-à-dire tenant compte de la composition du ménage)¹⁰. Afin d'isoler la problématique d'un coût du logement excessif sur le calcul de la précarité énergétique mesurée, le coût du logement utilisé dans le calcul de l'indicateur a été plafonné à une valeur maximale (équivalente à deux fois le coût du logement médian). 11

Une variante de l'indicateur PEm peut être obtenue, mais est encore en discussion, sans tenir compte de ce plafonnement. Elle traduit alors la réalité combinée des difficultés liées au logement et aux factures énergétiques, telle qu'elle peut se présenter pour certains ménages.

L'actualisation du baromètre étant en cours de réalisation, les dernières données disponibles remontent à 2011. Pour cette année, le seuil de précarité énergétique mesurée a été fixé à 14% (le ratio médian entre les dépenses énergétiques et le revenu disponible hors coût du logement étant de 7%).

Pour illustrer le concept avec un exemple pratique, un ménage avec un revenu mensuel de 1.500€, une facture énergétique de 250€ et un coût du logement de 500€ était donc considéré en précarité énergétique mesurée (ratio dépenses énergétiques sur revenu disponible hors logement égal à 25%), alors qu'un ménage ayant des revenus mensuels de 3.000€, des dépenses énergétiques de 200€ et un coût du logement de 1.000€ (ratio de 10%) ne l'était pas.

Tenant compte d'un plafonnement des loyers, environ 14,5% des ménages de l'échantillon SILC de 2011ont été identifié comme souffrant de précarité énergétique mesurée.

Cet indicateur nous donne un nombre ou une proportion de ménages concernés par la problématique. Il correspond donc à une valeur d'étendue.

Pour estimer la gravité du problème des ménages identifiés au point précédent, la précarité énergétique mesurée est également déclinée en un indicateur de profondeur, estimant l'écart entre les dépenses énergétiques réellement consenties par le ménage et les dépenses maximales considérées comme raisonnables en fonction du revenu disponible du ménage (cf. seuil de précarité énergétique mesurée multiplié par le revenu disponible du ménage après logement). La profondeur représente ici la somme en euros que les ménages dépensent en plus de ce qui serait considéré comme une valeur 'normale' maximale pour leur(s) facture(s) énergétique(s).

⁹ C'est-à-dire les cinq déciles de revenus les plus bas

¹⁰ Le revenu équivalent est un revenu recalculé sur base des revenus du ménage et de sa composition familiale : chaque adulte compte pour une unité complète, un enfant de plus de 14 ans pour 0,5 unité et un enfant de moins de 14 ans pour 0,3 unité. Ce revenu équivalent permet notamment de ne pas classer systématiquement en ménage 'aisé' (associé aux cinq déciles de revenus les plus élevés) les familles nombreuses ou familles à noyaux familiaux multiples. Pour l'année 2011, par exemple, le revenu mensuel équivalent médian de l'échantillon SILC pour la Belgique s'élevait à environ 1.600€ pour un isolé, 2.400 € pour les ménages composés de deux adultes ou d'un adulte et d'un adolescent, ou 3.360€ pour les ménages composés de deux adultes et deux enfants.

 $^{^{11}}$ L'idée est alors de l'assortir d'un indicateur de précarité liée au logement, qui serait construit sur la même logique que l'indicateur de PEm.

En revenant à notre exemple précédent, le ménage identifié comme étant en précarité énergétique mesurée aurait dû avoir une facture énergétique mensuelle de maximum 140€ pour qu'elle soit considérée comme 'raisonnable' par rapport à son niveau de revenu disponible après coût du logement (14% * (1.500€ - 500€)). Comme ce ménage paie en réalité 250€, la profondeur de sa précarité énergétique est estimée à 250€ - 140€, soit 90€.

Sur l'ensemble des ménages de l'échantillon de l'enquête SILC 2011 en Belgique, qui sont en précarité énergétique mesurée, la profondeur médiane était de 60€.

Précarité énergétique cachée

Pour appréhender une réalité qui échappe généralement aux statistiques traditionnelles, un indicateur complémentaire a été mis sur pied dans le baromètre pour approcher le nombre de ménages touchés (étendue) et obtenir un ordre de grandeur potentiel de la gravité du problème (profondeur) pour la **précarité énergétique cachée**. Dans cet indicateur (PEc), la logique d'exclure les cinq déciles de revenus équivalents supérieurs¹² a également été suivie.

Afin d'estimer le seuil à partir duquel une dépense énergétique est considérée comme potentiellement trop faible pour couvrir les besoins élémentaires et en déduire que le ménage correspondant est potentiellement en précarité énergétique cachée, les dépenses énergétiques de chaque ménage ont été comparées aux dépenses énergétiques médianes de ménages comparables (c'est-à-dire des ménages ayant une composition familiale et un logement de taille équivalentes). Ces consommations de référence ont donc été calculées en combinant les médianes de consommations correspondantes. Par exemple, la consommation d'un couple dans une maison 6 pièces sera comparée à la moyenne des médianes de consommation des ménages de 2 personnes et des ménages ayant un logement de 6 pièces¹³. Néanmoins, un certain nombre de cas de sousconsommation peut être expliqué. Il a donc été nécessaire de distinguer et exclure de la précarité énergétique cachée les ménages ayant eu l'opportunité de très bien isoler leur logement ainsi que ceux ayant une seconde résidence. Le seuil de précarité énergétique cachée d'un ménage a été établi à la moitié de la moyenne médiane des consommations de référence.

Pour illustrer, prenons par exemple un ménage de deux personnes ayant en 2011 un revenu mensuel de 1.949€, un coût du logement de 500€ pour un cinq pièces et une facture énergétique (tout vecteur) de 70€. Le seuil de précarité énergétique cachée ayant été fixé à 100€ (moitié des dépenses énergétiques médianes des ménages ayant la même composition familiale et le même nombre de pièce dans leur logement), ce ménage est considéré comme étant en précarité énergétique cachée.

Pour l'ensemble de l'échantillon belge de l'enquête SILC 2011, environ 3,4% des ménages ont été identifiés comme souffrant de précarité énergétique cachée.

-

¹² C'est-à-dire que sur base de revenus équivalents (fonction de la composition du ménage), les ménages appartenant aux cinq déciles de revenus les plus élevés ont été exclus de la possibilité d'être repris dans l'indicateur PEc.

¹³ Bien que les références obtenues par cette méthode ne différaient pas fortement de médianes obtenues sur les catégories directement combinées (par exemple ici la médiane de consommation des ménages de 2 personnes ET habitant dans un logement de 6 pièces), nous avons opté pour la moyenne des médianes afin d'éviter les risques de biais liés aux très petits échantillons par sous-groupe.

Pour ces 3.4% de ménages, la gravité de la situation a été également calculée. Le principe de la profondeur de la PE cachée reste le même que pour la PE mesurée mais la méthode de calcul est adaptée à la problématique de la sous-consommation. En effet, l'écart monétaire est ici calculé entre ce qui est consommé par le ménage et ce que les ménages équivalents ont consommés, et non entre ce qui est consommé et le seuil de de PE cachée. Autrement dit, l'objectif est bien ici de rendre compte du décalage financier reflétant le manque de confort potentiel.

Sur base de l'exemple précédent, la profondeur estimée de la précarité énergétique cachée du ménage étudié est de 30€ par mois (consommation « standard » de 200€ - dépenses énergétiques réelles de 70€).

Sur l'illustration suivante (Illustration 3), nous pouvons observer la convergence entre les logiques des profondeurs des PE mesurée et cachée mais également la différence entre leurs modes de calcul respectifs. Ainsi, à un ménage qui cumulerait la PE cachée et mesurée, seraient assorties deux profondeurs, l'une faisant état du décalage entre ce que le ménage pourrait se permettre étant donné son revenu et l'autre faisant état de ce que le ménage se permet actuellement et ce qu'il devrait se permettre pour avoir un niveau de confort équivalent à ses concitoyens.

Facture
Facture standard
Seuil PEm (14% * revenu)
Seuil PEC (1/2 fact stand)

Illustration 3 : Indicateurs de profondeur d'un ménage qui cumulerait PE.m et PE.c

Source: Holzemer et al., 2014a

Pour les 3,4% de ménages identifiés comme étant en précarité énergétique cachée en 2011, la profondeur médiane a été évaluée à 95€ par mois.

Précarité énergétique ressentie

Enfin, le troisième pan de la précarité énergétique que nous avions identifié porte sur le ressenti des personnes et leur sentiment de malaise ou mal-être face aux dépenses énergétiques et à la gestion de l'énergie dans leur logement. Cet indicateur de **précarité énergétique ressentie** (Per), contrairement aux deux autres développés dans le baromètre, repose entièrement sur des aspects subjectifs. La question sur laquelle se base l'indicateur porte sur l' (in)capacité financière pressentie par le ménage à chauffer son logement correctement, en fonction de sa sensibilité et ses préférences personnelles en matière de température et de confort intérieur. Elle est formulée comme suit dans le questionnaire de l'enquête SILC :« Avez-vous les moyens de chauffer votre logement suffisamment ? ».

Environ 7,1% des ménages de l'enquête SILC de 2011 en Belgique ont été identifiés comme souffrant de précarité énergétique ressentie.

Remarques sur les indicateurs du baromètre

Les résultats obtenus avec les indicateurs (Illustration 4) sont fortement dépendants de la méthodologie et de leurs montages. Différentes variantes pourraient être envisagées, comme l'élaboration d'une variante d'indicateurs qui ne restreigne pas la PE aux 5 déciles de revenus équivalents inférieurs, ou d'une autre où le coût du logement pour le calcul de la précarité énergétique mesurée ne serait pas plafonné. Toutefois, à ce stade certaines caractéristiques des indicateurs choisis peuvent être d'ores et déjà identifiées.

Les indicateurs de PE mesurée et de PE cachée, puisque basés sur des seuils mouvants avec les évolutions de distributions de population, sont des indicateurs pouvant être qualifiés de dynamiques. Ils mesurent surtout l'inégalité des ménages face aux dépenses d'énergie, et son évolution d'année en année. De plus, le croisement de ces différents indicateurs montre bien qu'ils pointent des réalités différentes, bien qu'ils ne soient pas mutuellement exclusifs.

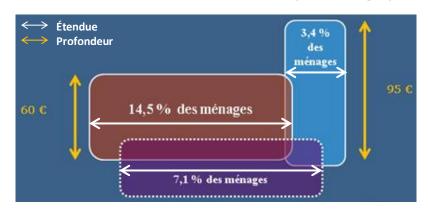


Illustration 4 : Premières estimations des indicateurs du baromètre de la précarité énergétique en Belgique (2011)

Source: Holzemer et Delbeke, 2014

Les trois formes de PE semblent en effet toucher dans les grandes lignes des ménages différents.

Un seul ménage semble présenter les trois formes de PE. De même, très peu de ménages se retrouve à la fois en PE mesurée et en PE cachée. La précarité énergétique ressentie montre un plus grand nombre de ménage à l'intersection avec la PE mesurée (15% des ménages en PEm sont également en PEr) et la PE cachée (plus de 13% des ménages en PEc sont également en PEr). Ces chevauchements plus importants sont toutefois relatifs. Dans le premier cas, ce faible pourcentage pourrait s'expliquer par le fait que les ménages s'habituent à un niveau de vie adapté à leur moyens et ressources ou qu'ils ne jugent pas opportun de s'identifier comme ayant des difficultés financières (sentiment de honte ou biais de conformité). Dans le second cas, l'explication pourrait venir du changement de comportement de consommation opéré par les ménages en PEc : en réduisant leur consommation drastiquement, ils ont limité leurs difficultés financières. Les ménages en PE ressentie mais non repris par les deux autres indicateurs, pourrait correspondre aux ménages qui se situent dans les pourtours proches des seuils fixés dans le baromètre ou en phase de fragilisation.

Pour compléter cette analyse macro de la problématique, et tenter de pallier ses inconvénients (ex : impossibilité d'avoir une base de données exhaustive ou de croiser des données relevant de divers niveaux de pouvoirs) et limites (ex : vision non progressive basée sur des seuils arbitraires), une

étude exploratoire de terrain donc a été mise sur pied en collaboration avec les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

Hypothèses et méthodologie de l'enquête de terrain

Un des éléments clés de l'enquête consiste à appréhender au mieux les conditions de logement. Cette composante majeure du phénomène de la précarité énergétique ne peut en effet être approchée de manière satisfaisante statistiquement par la base de données SILC, étant donné le nombre limité de questions s'y rapportant (ex : pas de données d'équipements, de vecteurs utilisés, données approximatives sur sa qualité, etc.).

Sur base de nos connaissances respectives, et via nos contacts au Réseau Vigilance Gaz et Electricité de la Région de Bruxelles-Capitale, un projet conjoint d'enquête de terrain a vu le jour entre le CEESE – ULB et les « service énergie » de certains CPAS de la région.

Nous entendons par « service énergie », le dispositif pris en charge par les CPAS via lequel un ménage bruxellois, qu'il soit déjà accompagné par le CPAS par ailleurs ou non, peut demander une aide lorsqu'il rencontre des difficultés avec sa facture énergétique. Selon les CPAS, ce dispositif est repris dans un service spécifique dédié à la thématique (par exemple le « service énergie » du CPAS d'Etterbeek), ou inclus dans un autre service plus générique, tel que celui de la médiation de dettes, mais avec des personnes affectées plus spécifiquement au traitement des dossiers relatifs à l'énergie. Ces services sont les 'têtes de pont' pour l'obtention de la plupart des aides sociales en matière d'énergie comme l'aide au paiement des factures ou à la négociation d'un plan de paiement avec le fournisseur, l'obtention du statut de client protégé régional et du tarif social y afférent, etc.

Sur les 19 entités régionales, 9 ont participé activement au projet sous la coordination des CPAS de Bruxelles-Ville et d'Etterbeek : Auderghem, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Jette, Molenbeek Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Uccle.

Nous avons établi conjointement certaines hypothèses de travail à tester et analyser au travers du questionnaire. Elles portent notamment sur l'identification de pratiques d'auto-restriction de la consommation, sur l'adoption de gestes URE, sur le lien existant entre la consommation/facture énergétique et la piètre qualité du logement ou de l'équipement. Plusieurs questions permettent en outre de vérifier si l'expansion du phénomène aux ménages non précarisés est bien réelle, et de mettre en évidence le lien supposé entre la précarité énergétique, le coût du logement ou l'accessibilité au marché immobilier.

Dans cette optique, un questionnaire, co-construit avec les coordinateurs des CPAS partenaires, a été soumis, par les assistants sociaux des CPAS participants au cours de leur entretien, à 192 personnes qui se sont adressées au « service énergie » pour demander une aide. Pour tester nos hypothèses, ce questionnaire comporte des questions relatives aux budgets des ménages, à leurs compétences techniques, à leur contexte matériel (appareils, bâti, isolation), à leurs profil et habitudes de consommation ainsi qu'à certains éléments administratifs.

Au-delà de ces dimensions classiques de la PE, le questionnaire vise également à aborder leurs ressentis par rapport au confort thermique et leurs réalités énergétiques, ainsi que leur satisfaction par rapport au logement et les processus de représentation de leurs situations de vie.

L'enquête s'est déroulée entre les mois de mai 2013 et avril 2014. Chaque service partenaire du projet s'est engagé à remplir un certain nombre de questionnaires sur cette période, parallèlement au travail réalisé habituellement par l'assistant(e) social(e) lors de l'entretien d'accueil de personnes rencontrant des difficultés avec leurs factures énergétiques. La condition exigée pour qu'un questionnaire puisse être complété par l'assistant(e) était que la personne soit au moins en possession des données sur sa/ses facture(s) énergétique(s).

L'objectif initial était d'obtenir plus de 300 questionnaires complétés. En réalité, seuls 192 l'ont été. Malgré les efforts consentis à l'élaboration du questionnaire pour le rendre facile, didactique et assez rapide à remplir, les assistants sociaux ne disposaient pas toujours du temps nécessaire en sus de leurs tâches traditionnelles. L'imagier, qui avait été développé en collaboration avec des assistants sociaux comme support au questionnaire pour leur faciliter la tâche et améliorer la qualité des réponses (augmenter la précision et l'exactitude des réponses en cas de doute de l'usager), n'a d'ailleurs pratiquement pas été utilisé par manque de temps et de moyens d'encadrement pour que les assistants sociaux puissent se l'approprier correctement.

Le traitement des résultats de l'enquête a permis de mettre clairement en évidence le lien entre la précarité énergétique gérée par les CPAS et la segmentation du marché locatif bruxellois. En effet, il ressort de l'enquête que la grande majorité des personnes interrogées sont locataires (95,3%) — alors que la moyenne régionale est d'environ 60% (De Keersmaecker, 2014) -, et principalement (environ 73%) dans le secteur privé 'classique'¹⁴, presque essentiellement chez un propriétaire particulier. Près de 17% des répondants bénéficient d'un logement à caractère social (ex : 8,4% auprès d'une Société Immobilière de Service Public, 3,6% auprès d'un CPAS ou d'une commune, 4,7% auprès d'une Agence Immobilière Sociale, etc.). Plus de 90% des personnes interrogées vivent dans des appartements de moins de 100m². Le loyer médian dépasse les 500 € par mois dans le secteur privé 'classique' et atteint un peu moins de 400€ par mois dans les logements 'à caractère social'.

Près de 40% des personnes interrogées déclarent en outre avoir des problèmes de fuite d'eau, d'humidité dans les murs, les sols ou des moisissures et pour un quart d'entre eux, ce phénomène serait présent dans différents endroits du logement, voire généralisé. Cela témoigne de la mauvaise qualité du bâtiment ou d'une mauvaise aération, potentiellement associée à une volonté de garder le logement chaud. Plus de la moitié des répondants disent également ressentir des courants d'air froid dans leur logement.

Ces résultats font échos aux constats posés dans le baromètre du logement bruxellois (De Keersmaecker, 2014) qui mettent en lumière le fait que le marché locatif est généralement de moindre qualité, d'autant que le logement est 'bon marché', et que le profil socio-économique des locataires est sensiblement plus faible que celui des propriétaires. La majorité des répondants cumulent les facteurs de causalité de la précarité énergétique, à savoir un profil socio-économique

_

¹⁴ A savoir dans des logements non donnés en location via une Agence Immobilière Sociale (AIS), qui assure la gestion complète du bien et un loyer garanti au propriétaire contre une réduction (d'environ 30% en moyenne) sur le prix de marché du bien.

relativement faible, un logement de piètre qualité et des problèmes liés au paiement des factures énergétiques. Le sentiment d'impuissance est particulièrement mis en évidence puisque même si la plupart souhaiteraient changer de logement, ils ne peuvent se le permettre.

En ce qui concerne le niveau de satisfaction par rapport au logement, la majorité des personnes interrogées (67%) souhaiteraient déménager, même si une partie d'entre elles se déclare globalement satisfaite de son logement. Néanmoins, pour près de 70% de ceux qui voudraient changer de logement le déménagement ne peut s'envisager pour des raisons financières directes (marché inaccessible), pour 7,2% en raisons de discrimination à la sélection (ex : suite à l'absence de revenu du travail), et pour 7,2% en raison des coûts indirects en temps et en argent que cela implique. La localisation du logement revêt, par ailleurs, une importance primordiale par rapport à d'autres paramètres de confort (ex : présence d'une toilette privative, luminosité, etc.) pour la grande majorité des répondants. L'inadéquation du logement par rapport aux besoins¹⁵ se vérifie pour la majorité des répondants (sur-occupation pour plus de 17% d'entre eux ou sous-occupation pour plus de 40%). Tous ces éléments semblent illustrer une inertie du marché locatif bruxellois, particulièrement marquée dans le segment de marché à moindre coût.

Le profil des répondants montre également que, même si la plupart d'entre eux correspondent au profil 'classique' de ménages en précarité (surreprésentation des familles monoparentales, sous-représentation des couples sans enfants, surreprésentation des ménages sans revenus professionnels ou à niveau d'éducation faible à très faible, voir Englert et al., 2012), près de 23,5% d'entre eux bénéficient au moins d'un revenu du travail et près de 20% ont un niveau d'éducation élevé (études supérieures ou universitaires).

Par ailleurs, l'analyse de la répartition des revenus équivalents des répondants illustre que, même si une part très importante des ménages de l'échantillon se situe en deçà du seuil de pauvreté, plus de 15%¹⁶ des ménages ayant fait appel aux aides énergie dispensées par les CPAS ne sont pas considérés comme en risque de pauvreté, sans toutefois enregistrer des niveaux de revenus très élevés (cf. aucun revenu équivalent de l'échantillon ne dépasse les 1.900€ par mois).

Ces différents résultats tendent à montrer que même si le lien entre précarité énergétique et pauvreté est évident, la précarité énergétique touche également des profils différentiés tels que des travailleurs pauvres ou ayant un logement énergivore, ou des jeunes diplômés qui éprouvent de plus en plus de difficultés à intégrer le marché du travail.

En ce qui concerne la caractérisation des consommations énergétiques en matière de chauffage, plus de 80% des répondants se chauffent principalement au gaz naturel et un peu plus de 7% au mazout, mais plus de 10% dépendent soit de l'électricité (5,2%), soit de vecteurs non usuels (5,17%) tels que le propane/butane en bonbonnes, le charbon ou le pétrole lampant. Par ailleurs, 78% des répondants ne se chauffent qu'au moyen d'un système central (28% en système collectif pour plusieurs logements et 53% en systèmes individuels) ; 13,2% en combinant un système central et des systèmes

¹⁶ Le revenu équivalent a pu être calculé pour 166 des 192ménages de répondants. Environ 85% de ces 166 ménages se situent sous le seuil de pauvreté (1.003€ en 2013 ; De Keersmaecker, 2014) et 15% au-dessus.

¹⁵ Selon les critères d'attribution des logements sociaux bruxellois : une chambre est attribuée pour toute personne de plus de 12 ans (jeune, adulte ou sénior) ou pour un couple (familles biparentales et couples sans enfants), et une demi-chambre est attribuée par enfant de 11 ans et moins.

d'appoint (généralement électriques) et 7,7% dépendent de systèmes décentralisés (convecteurs gaz ou chauffages électriques).

La qualité des données concernant les vecteurs non usuels ou le chauffage d'appoint faisant souvent défaut dans les enquêtes nationales de type Enquête Budget des Ménages ou SILC, un pan de la précarité énergétique risque de ne pas être identifié dans un baromètre qui repose uniquement sur ces larges bases de données, justifiant la nécessité de compléter celui-ci avec des retours de terrain pour appréhender la problématique de manière plus complète.

Sur le plan des équipements électriques/électroniques, il ressort que l'ensemble des répondants est globalement moins bien équipé que la moyenne de la population (l'équipement est moins fréquent et, si présent, il l'est en moindre quantité), mais que les équipements relatifs à la communication tels que les GSM, smartphones ou ordinateurs prévalent sur d'autres équipements de confort du type lave-vaisselle.

Cette tendance illustre la place prépondérante que l'informatique, l'internet et la téléphonie mobile ont prise dans nos sociétés, au point de devenir un élément essentiel à une vie digne et une intégration sociale. Cette évolution n'est probablement pas sans conséquence sur le budget des ménages en général et la précarité énergétique en particulier, sachant notamment que ces appareils sont grands consommateurs d'électricité. Une restriction de consommation à ce niveau équivaudrait par ailleurs à accroître la fracture sociale, en risquant d'isoler le ménage d'une évolution sociétale majeure.

Il ressort également de l'enquête que près de 80% des personnes interrogées ont déjà franchi la porte d'un CPAS auparavant pour des problèmes liés à l'énergie. L'aide procurée porte en grande partie sur un soutien administratif (80% des ménages concernés), concernant notamment la vérification et le paiement de facture, l'obtention du statut de client protégé au niveau régional, ou la négociation d'un plan de paiement avec le fournisseur. A côté de cette aide et généralement en complément de celle-ci, les personnes accueillies par le CPAS bénéficient aussi de conseils d'utilisation rationnelle de l'énergie (30%) et un soutien à la fourniture de petits équipements (26,8%) de type aide à l'achat, informations ou aide à l'obtention d'une prime. Il s'agit donc bien d'un accompagnement multifacette des ménages en difficulté, mais qui semble avoir ses limites à la résolution structurelle du problème, puisque la grande majorité des ménages concernés reviennent par la suite.

Si plus de 70% des personnes interrogées rencontrent des difficultés financières, près de 20% se retrouvent avec un contrat inadapté à leur situation, traduisant la complexité du marché depuis la libéralisation et la difficulté de ces ménages à comprendre et à négocier leur(s) contrat(s) d'énergie. Or un contrat non adapté (ex : pas en adéquation avec le profil de consommation) peut être source de difficultés financières plus ou moins graves sans rapport direct avec la consommation, ce qui était le cas pour environ 10% des répondants.

Il est interpelant de constaté que même si la majorité des personnes interrogées (52%) bénéficient du tarif social spécifique (reconnaissance du statut de 'client protégé' au niveau fédéral) ou du tarif social régional (reconnaissance du statut de 'client protégé' au niveau régional), plus de 70% des situations enregistrées dans l'enquête concernaient des difficultés de paiement.

En matière de comportement et de pratique d'auto-restriction, la majorité des répondants déclarent avoir froid dans leur logement en hiver (54%) et utiliser une couette ou une couverture pour se réchauffer (51%). Pour 28% des répondants il est pratique courante de condamner une ou plusieurs pièce(s) en hiver pour ne pas devoir la/les chauffer, et 18% des répondants recourent au port de veste, gants ou bonnet à l'intérieur.

Contrairement à certaines idées reçues, les comportements de consommation énergétique des ménages éprouvant des difficultés à honorer leur(s) facture(s) énergétique(s) témoignent de stratégies diverses mises en œuvre pour réduire la consommation, quitte à ne plus couvrir ses besoins élémentaires notamment en matière de chauffage, plutôt que de surconsommation. Ces pratiques éclairent l'indicateur de précarité énergétique cachée du baromètre sous l'angle particulier des expériences de vécu, et donnent du relief à la compréhension et à l'interprétation d'un chiffre qui peut paraître abstrait et peu parlant sans cela.

Par ailleurs, les pratiques d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) semblent relativement bien répandues dans la population interrogée (Illustration 5) puisque plus de 75% des répondants cuisinent systématiquement avec un couvercle sur les casseroles et baissent la température du chauffage quand personne n'est présent dans le logement, et plus de 40% chauffent moins les chambres et éteignent toujours les appareils en vérifiant de ne pas le laisser en veille. Par contre, pour une partie des ménages, certains gestes URE ne semblent pas encore inscrits de manière habituelle. Cela concerne principalement la mise en veille des appareils électriques (33% des répondants), le fait de moins chauffer les chambres (27%) ou de dégivrer le réfrigérateur (17%).

Des messages et programmes de sensibilisation non ciblés et non différentiés risquent donc d'être perçus comme stigmatisant par ceux qui font déjà des efforts, alors qu'un accompagnement plus personnalisé pour les ménages qui en ont besoin pourrait très concrètement apporter sa pierre à l'édifice.

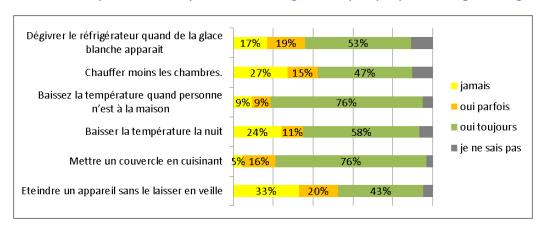


Illustration 5 : Répartition de la fréquence de différents gestes URE pratiqués par les ménages interrogés

Conclusions

Tenter de mesurer ou tout au moins d'estimer l'ampleur et la gravité d'une problématique transversale n'est donc pas une chose aisée. La précarité énergétique en est un bon exemple, mais l'exercice est tout aussi complexe pour de nombreuses thématiques à caractère environnemental ou énergétique.

La mesure de la PE pouvant difficilement se synthétiser en un indicateur unique, notre approche s'est tout d'abord focalisée sur l'élaboration d'un baromètre basé sur un set de trois indicateurs principaux, appliqués à la base de données SILC: 1- la précarité énergétique mesurée PEm qui correspond aux ménages dont les dépenses énergétiques sont considérées comme trop importantes par rapport à leur revenu disponible après coût du logement, 2- la précarité énergétique cachée PEc qui cherche à identifier les ménages qui sont contraints à restreindre (pour éviter notamment l'endettement) leur consommation énergétique en-deçà de leurs besoins élémentaires, et 3- la précarité énergétique ressentie PEr qui complète les deux autres et couvre l'aspect subjectif de la notion.

Les résultats obtenus illustrent à quel point la précarité énergétique est multifacette et comporte des réalités différentes, généralement bien distinctes les unes des autres (cf. le faible taux de recoupement entre les trois indicateurs d'étendue PEm, PEc et PEr). Certains ménages se s'endettent, d'autres sous-consomment et d'autres encore s'inquiètent de leur capacité financière à subvenir à leur besoin de chauffage. Tous ces ménages ont en commun de présenter une forme de précarité énergétique. Les situations varient également en termes de gravité par rapport à un niveau de référence, ce que traduisent les indicateurs de profondeur déclinés pour la PEm et la PEc.

Différentes données manquent toutefois pour parfaire l'analyse et l'interprétation de ce set d'indicateurs. Cette approche macrosociologique et statistique, qui dessine les grandes tendances, se doit donc d'être complétée par une analyse basée sur les indicateurs administratifs existants mais aussi, et surtout, par les retours du terrain.

Ces retours, qui prennent notamment la forme d'enquête de terrain, offrent une illustration concrète du vécu des situations identifiées dans le baromètre, et permettent l'interprétation des indicateurs en matière notamment de difficultés rencontrées dans le parcours administratif, ou de lien étroit entre la problématique du logement et de la précarité énergétique. Ces éclairages montrent notamment une spécificité des grands centres urbains où la pression immobilière confine les personnes les moins nanties au segment de marché locatif des logements à 'bas coût' et de piètre qualité. Cette pression rend le marché pratiquement 'captif' étant donné que même si la grande majorité des ménages souhaitent déménager, ils n'en ont généralement pas la capacité financière ou craignent/subissent une discrimination à la sélection de la part des propriétaires bailleurs.

L'analyse de terrain permet aussi de mettre en lumière les pratiques de (sous-)consommation des ménages en difficulté mais démontre également la nécessité d'adapter les messages de sensibilisation et l'accompagnement de ces ménages en fonction de leur profil. En effet, il ressort de l'enquête bruxelloise que, contrairement aux idées reçues, la majorité des ménages ont intégré une série de gestes URE dans leurs pratiques de consommation, bien que pour certains autres, le chemin à parcourir reste encore long.

Chaque approche (baromètre et indicateurs versus enquête de terrain) a donc ses avantages et ses inconvénients mais il est intéressant de croiser leurs résultats pour obtenir une vision plus complète et plus nuancée d'une problématique complexe et multifacette comme la précarité énergétique. La réunion de ces différentes sources permet un tant soit peu de décloisonner les thématiques comme l'énergie, le logement, les profils socio-économiques, le comportement de consommation, etc. et de se forger une vision plus globale et systémique des problématiques transversales comme la précarité énergétique.

C'est dans ce sens que la Fondation Roi Baudouin met progressivement sur pied une plateforme qui permettrait ce type d'échanges et de confrontation. Cette plateforme comporte différents acteurs tels que des représentants de fournisseurs d'énergie, de CPAS, d'associations actives en matière d'accès à l'énergie et ou de lutte contre la pauvreté, des académiques, etc. L'objectif de cette plateforme est de notamment poursuivre la réalisation du baromètre de la précarité énergétique (basé sur les résultats de l'enquête SILC) et de mettre en commun les retours et expériences de terrain des différents acteurs en présence. Il s'agit non seulement d'enrichir l'interprétation des résultats du baromètre mais également de mettre l'ensemble des participants au courant des pratiques et initiatives tant au niveau fédéral, que régional (voire même local) en matière de lutte contre la précarité énergétique. Outre une meilleure connaissance des différentes facettes de la problématique, l'échange des points de vue ou des compétences, et le travail collectif autour d'actions communes pour améliorer les dispositifs existants au niveau de leur mise en œuvre, la plateforme pourrait également émettre des positions communes. Enfin la plateforme pourrait initier, guider et soutenir des projets de recherche en commun qui seraient intéressants pour l'ensemble des participants et nécessaires à l'amélioration de la compréhension du phénomène, de ses interactions avec d'autres thématiques, ou d'identifier les leviers les plus efficaces pour améliorer structurellement la situation des ménages touchés par la précarité énergétique.

Remerciements

Ces différentes études ont été menées conjointement par l'Université libre de Bruxelles – CEESE et l'Université d'Anvers – OASeS dans le cadre de projets de recherche indépendante ayant trait à la précarité énergétique en Belgique, financés par la Fondation Roi Baudouin et Electrabel.

Les chercheurs remercient également les CPAS partenaires à l'enquête, et tout particulièrement les nombreux assistants sociaux qui ont consacré une partie de leur précieux temps pour administrer les entretiens et compléter les questionnaires.

Bibliographie

Anderson, W., White, V., Finney, A., 2012. Coping with low incomes and cold homes. Energy Policy, Special Section: Fuel Poverty Comes of Age: Commemorating 21 Years of Research and Policy 49, 40–52.

Boardman, B., 1991. Fuel poverty: from cold homes to affordable warmth.

Boardman, B., 2010. Fixing fuel poverty – Challenges and solutions. London/Earthscan.

Charles, J., 2007. Structure de la propriété sur le marché locatif privé bruxellois. Bruss. Prospect. Res. Bruss.

De Keersmaecker, M.-L., 2014. Observatoire des Loyers, enquête 2013 (annuel). Observatoire régional de l'habitat, région Bruxelles-Capitale

Delbeke, B. en Verbeeck, G. (2015). Hoofdstuk 7. Energiearmoede in België. Voorstel voor een barometer en principes voor preventieve maatregelen. In Federaal Jaarboek Armoede in België. ISBN 9789038224749.

Devalière, I., Briant, P., Arnault, S., 2012. La précarité énergétique: avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer, INSEE Première, n 1351, mai 2011.

Englert, M., Luyten, S., Hercot, D., Déogratias, M., 2014. Baromètre social Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté (annuel No. 10). Observatoire de la santé et du social Bruxelles.

Fisher, P., Sheehan, M., Colton, R., 2005. On the brink: 2005—The home energy affordability gap—Virginia. Belmont MA Fish. Sheehan Colton.

Hills J., 2012. Getting the measure of fuel poverty, final report on the fuel poverty review.

Hills, J., 2011. Fuel poverty: the problem and its measurement; CASEreport, 69; Department for Energy and Climate Change, London, UK.

Holzemer, L., Delbeke, B., Meyer, S., Oosterlink, S., 2014a. Baromètre de la Précarité énergétique 1/ Méthodologie et détails techniques. ULB-CEESE et UA-OASeS.

Holzemer, L. et Delbeke, B., Meyer, S., Oosterlink, S., 2014b. Baromètre belge de la précarité énergétique. Résultats provisoires présentés le 27/01/2014 lors de la réunion plénière des experts de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique. ULB-CEESE et UA-OASeS.

Huybrechs, F., Meyer, S., Vranken, J., 2011. La précarité énergétique en Belgique. Rapport Final. ULB-CEESE et UA-OASeS.

ICEDD, 2014. Bilan énergétique de la Région Bruxelles-Capitale 2012 Rapport final (annuel). IBGE.

Lagandré, É., 2013. L'énergie, révélateur récent d'inégalités anciennes.

May, X., 2013. Analyse de la facture énergétique des ménages et mesure des difficultés rencontrées par les personnes âgées - Rapport Final (Rapport Final). Université Libre de Bruxelles Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (ULB-IGEAT).

Meyer, S., 2013. Integrated approach to support and develop economic activities in the Brussels Renovation sector of Housing including Socio-economic concerns. D1. Short overview of the retrofit market for Brussels residential buildings. Innoviris Brussels Strategic Platform on housing retrofit.

Moore, R., 2012. Improving the Pr.Hills approach to measuring fuel poverty, Association for the conservation of energy. Centre for sustainable Energy commissioned by Consumer focus.

Nussbaumer, P., Bazilian, M., Modi, V., 2012. Measuring energy poverty: Focusing on what matters.

Renew. Sustain. Energy Rev. 16, 231–243. doi:10.1016/j.rser.2011.07.150

ONPE, Nolay, P., 2014. Premier rapport annuel de l'Observatoire National de la Précarité Energétique Pachauri, S., Spreng, D., 2011. Measuring and monitoring energy poverty. Energy Policy, Clean Cooking Fuels and Technologies in Developing Economies 39.

Smith, K., 1986. 'I'm not complaining': The housing conditions of elderly private tenants, Kensington and Chelsea Staying Put for the Elderly Ltd, in association with SHAC, London.

Waddams Price, C., Brazier, K., Wang, W., 2012. Objective and subjective measures of fuel poverty.

Energy Policy, Special Section: Fuel Poverty Comes of Age: Commemorating 21 Years of Research and Policy 49, 33–39.